Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance

nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 31 (1943)

Heft: 644

Artikel: Femmes constructeurs de bateaux

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-264921

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

24 JUILLET 1943 — GENEVE

1436

ADMINISTRATION MII. Renée BERGUER, 7, coute de Chêne

Compte de Chèques postaux I. 943

Organe officiel des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses

ABONNEMENTS

SUISSE 1 an Fr. 6.—

* 6 mois * 3.50
ÉTRANGER . * 8.—
Le numéro . . . 0.25

11 cent. le mm.

Largeur de la colonne : 70 mm. Réductions p. annonces répétées

Les abonnements partent de n'importe quelle date

A relire pour le 1^{er} Août

La Suisse n'existe que parce que les Suisses le veulent ; les Suisses ne le voudront qu'autant qu'ils auront intérêt à le vouloir : ils n'auront intérêt à le vouloir que par la liberté. Eugène RAMBERT.

Vacances...

Comme chaque année, et pour des motifs essentiellement budgétaires, la publication de notre journal est suspublication de notre journal est sus-pendue durant tout un mois d'été. Ce numéro-ci est donc le dernier à pa-raître avant cette interruption qui por-tera sur tout le mois d'août. Mais, certes-ce n'iort accellent.

tera sur tout le mois d'aout.
Mais, certes, ce n'est pas le cœur léger comme autrefois, que nous disons à tous ceux qui nous lisent, lecteurs et lectrices d'abord, collaborateurs et collaboratrices ensuite, rédaction, administration, imprimerie et expédi-tion au complet bien entendu: "Bonnes vacances!". Car nous ne savons trop que les temps actuels ont fait dispa-raître l'un des éléments essentiels des vacances d'autrefois : la bienheureuse insouciance, et qu'il est impossible de jouir de celles-ci lorsque l'on a le cœur et l'àme en deuil pour toutes les misères qui pèsent sur notre pauvre hu-manité... Cependant, comme cette dé-tente est indispensable à beaucoup et cente est indispensable à beaucoup et que nous ne pouvons pas oublier tous ceux dont l'activité professionnelle en dépend plus ou moins, nous souhaitons tout de même des vacances "aussi-bonnes que possible"! à tous nos fidè-les amis, et leur disant notre revoir en septembre.

LE MOUVEMENT FÉMINISTE.

Malgré cette suspension d'activité, notre Direction garde ses portes ou-vertes pour recevoir toute annonce d'abonnement nouveau, toute demande de numéros spécimens, tout ordre de publicité. Avis à chacun.

Pourquoi les femmes travaillent-elles ?

Une enquête sur la situation économique de travailleuses bâloises.

Si nous publions avec quelques détails les résultats d'une enquête menée par les institu-trices bàloises, c'est que ceux-ci sont pour nous des plus instructifs, et qu'ils corrobo-rent ceux qui ont été obtenus par l'enquête des employées de bureau et des vendeuses de des employées de bureau et des vendeuses de magasin de Zurich, enquête faite en 1940, dont nous avons parlé ici-même en son temps. Menée à la fin de 1941, l'enquête bâloise garde toute son actualité, car la situation de ces femmes n'a guère changé depuis lors et nous verrons, à la fin de cette étude, les déductions qui s'imposent et les considérations qu'elle nous dicte.

Cette enquête a été décidée à l'occasion de diverses circonstances dont la plus importante était le désir de modifier les bases de la caisse de retraite. A cet effet, il était des plus utile de connaitre la situation économique dans laquelle vivaient les femmes fonc-

que dans laquelle vivaient les femmes fonc-tionnaires à Bâle-Ville. C'est ainsi que les sections báloises de l'Union suisse des insti-tutrices, de l'Union des maîtresses de travaux à l'aiguille, des maitresses de travaux à l'aiguille, des maitresses ménagères et pro-fessionnelles, des maitresses enfantines, et l'Association des travailleuses sociales, ont par-ticipé à l'élaboration de cette enquête, dont la partie qui traite des questions individuelles a retenu particulièrement notre attention. Nous retenu particulièrement notre attention. Nous passerons once rapionement sur les conditions qui sont établies pour ces différentes catégories de fonctionnaires : conditions de formation professionnelle, d'études, d'engagement, de salaire, de travail, de charges à remplir, d'années de service, de pensions de retraite, d'assurances à payer, etc., toutes choses réglées successivement par des lois qui différent selon les catégories. fèrent selon les catégories.

Sur 417 questionnaires envoyés, 315 ont été dûment remplis et retournés, soit 75 %, résultat suffisant pour en tirer des conclusions.

(L'enquête de Zurich avait fourni le 60 % des réponses). 304 des employées sur 315 sont célibataires, 5 veuves, 2 divorcées et 2 mariées. Celles-ci, maîtresses de travaux à l'aiguille, ne fournissent qu'un nombre restreint d'heures de

Des conditions d'engagement fixées, il dé-coule que les jeunes filles ayant terminé les études nécessaires et obtenu leur diplôme ne coule que les jeunes mise ayant ermine les études nécessaires et obtenu leur diplôme ne sont que très rarement engagées immédiatement. Cela dépend notamment de la branche qu'elles enseignent, des places disponibles, du nombre de candidates; en général la majorité d'entre elles n'est engagée pour une place stable qu'après cinq à quinze ans d'attente. Ces années sont souvent remplies par des engagements provisoires, des emplois privés, des séjours à l'étranger, mais pas toujours, et nous voyons par les réponses individuelles combien cette situation est pénible dans de nombreux cas. Voici ce que dit par exemple l'une des personnes enquêtées: « Mon engagement tardif (j'avais 36 ans), vu l'obligation de ma participation à la caisse pour veuves et orphelins et l'aide simultanée à apporter à ma famille, ne m'a pas permis jusqu'à mainà ma famille, ne m'a pas permis jusqu'à main-tenant de faire la moindre économie de quelque importance ».

que importance ».

Comme il faut 35 années de service pour avoir droit à la totalité de la pension, les femmes qui doivent se retirer à 60 ans ont encore mes qui doivent se retirer à 60 ans ont encore moins de chance d'y parvenir que les hommes, qui ne prennent leur retraite qu'à 65 ans. Et pourtant, les années d'études et les dépenses qu'elles nécessitent sont les mêmes pour les deux sexes. La même injustice se retrouve dans la question des salaires. La loi sur les fonctionnaires ne prévoit pas de différence, mais pratiquement cette différence existe, parce que les femmes sont simplement placées dans une catégorie inférieure et touchent ainsi toujours moins que leurs collègues masculins pour le même travail. pour le mème travail.

69 seulement des fonctionnaires enquêtées 69 seulement des fonctionnaires enquêtées ont leur ménage à elles. 27 d'entre elles assurent sans aide leurs travaux ménagers; 8 emploient une domestique à demeure, tandis que la plupart d'entre elles, soit 34, engagent une aide quelques heures par jour ou seulement une ou deux fois la semaine, pour les nettoyages. Quelques-unes seulement vivent dans un ménage étranger, soit 8 dans des homes, et 3 dans les maisons pour enfants où leurs fonctions les obligent à résider. Les autres, soit 235, vivent en ménage commun, dont 10 d'entre elles avec des collègues, et 221 avec des parents, le plus souvent avec père, mère, frères et sœurs. Les pensions payées aux parents parents, le plus souvent avec pere, mere, 1re-res et sœurs. Les pensions payées aux parents varient beaucoup, mais presque toutes ser-vent plus ou moins à l'entretien du ménage. 60 employées déclarent aider leur père et leur mère, 42 des frères et des sœurs, 17 viennent en aide à d'autres parents et 4 à des per-sonnes étrangères. 25 d'entre elles entretien-pent complètement les personnes qui pirent sonnes étrangères. 25 d'entre elles entretien-nent complètement les personnes qui vivent avec elles et les 85 autres entretiennent plus ou moins les personnes qui habitent avec elles. D'autres déclarent ne pas pouvoir établir de distinction, car elles donnent simplement toute leur paie pour leur entretien et celui des au-tres! 48 déclarent en outre fournir un appui à des parents qui ne vivent pas avec elles père tres : 45 declarent en outre fournir un appui à des parents qui ne vivent pas avec elles, père ou mère, frères ou sœurs; 75 autres portent aide à d'autres parents, tels que des neveux, etc. L'aide ainsi portée à leur famille par 135 personnes enquêtées représente le 42,9 % des réponses receives. des réponses reçues.

(La fin en 3me page)

Femmes constructeurs de bateaux

On est très satisfait en Angleterre du travail des femmes dans les chantiers maritimes. Une brochure illustrée, publiée par le Ministère du Travail, prouve qu'à l'exception d'un petit nombre de travaux demandant une compétence qui ne peut s'acquérir qu'après des années d'expérience, les femmes peuvent exécuter n'importe quel travail en rapport avec leur force physi-

Nous, femmes suisses, et le plan Beveridge...

et le plan Beveridge...

Car, certaines parmi nous ont organisé
et écouté des conférences; elles ont lu et tous le
même publié des articles de journaux, et sitôt séderic
parues les premières publications du fameux
«Plan», elles les ont achetées pour les étudier
et en parler autour d'elles. N'est-ce pas là un
effort suffisant direz-vous? Sans compter qu'ils
sont nombreux tous ceux qui, comme encore
l'autre jour, la Société suisse d'Utilité publique, déclarent, pour calmer l'admiration d'un
certain public, que l'Angleterre est l'Angleterre et la Suisse la Suisse, et que ce qui
peut convenir à l'une ne saurait s'appliquer
à l'autre... Point ne serait dono besoin de
les ? Nou
de ce « Plan » si...

Nou « Plan » si...

— S'il ne contenait des dispositions toutes nouvelles, toutes spéciales pour nous, fem-mes, que ni l'Angleterre ni la Suisse, ni aucun pays au monde, croyons-nous, n'a ja-envisagées, et qui vont au-devant de mais envisagées, et qui vont au-devant de nos plus ambilieux espoirs concernant la situation de la femme. Les lecteurs du Mouvement les connaissent par le résumé si clair de M. le professeur Milhaud publié dans notre avant-dernier numéro, et sur lequel nous ne revenons par conséquent pas aujourd'hui. Car ce sur quoi que nous voudrions insister spécialement ici auprès de nos concitoyennes, c'est que, dans toutes les critiques, dans tous les commentaires, favorables ou non, formulés chez nous sur le Plan Beveridge, l'on a presque toujours passé sous silence la situation faite par lui à la femme, et que jusqu'à

Si ce n'est pour signaler le chapitre Le statut social de la femme mariée dans le Plan Beve-ridge que, dans son beau volume tout récemment paru, et dont nous parlerons dès un pro-chain numéro, M. Milhaud consacre spécialement à cette question qui nous touche de si près.

présent et à notre connaissance du moins

present et à noire connaissance au moins, aucune voix de femme ne s'est encore élevée pour poser cette question: Et nous...?

Et nous, que muniraient ainsi les garanties d'une sécurité sociale couvrant absolument tous les risques de la vie? et nous, qui posséderions ainsi des droits complètement égaux. séderions ainsi des droits complètement égaux. à ceux des hommes quant aux prestations de l'assurance sociale? et nous, dont l'importance vitale dans l'activité, non seulement du ménage, mais de toute la nation, serait ainsi justement mise en relief? nous laisserions ignorer volontairement ou non toutes ces possibilités? et nous ne réclamerions pus qu'il en soit tenu compte dans toutes les études à mener? Ne serait-ce pas de notre part une négligence et une nonchalance impardonnables?

Nous croyons savoir que cette question été posée à l'une en tous cas de nos grandes Associations féministes nationales, et nous nous en réjouissons. Mais nous savons aussi par avance la réponse qui, hélas l'nous sera faite et non sans raison: « Que pouvons-nous obtenir dans ce domaine comme dans d'autres de la part de nos autorités, nous qui ne votons pas ?...»

qui ne volons pas ?...»

— A moins que, retournant le problème, nous ne disions aux femmes, à toutes celles, — et c'est l'immense majorité — dont des mesures inspirées du Plan Beveridge transformeraient du tout au tout l'existence, que sans ce malheureux bulletin de vole, nous sommes laissées à l'écart, désarmées, silencieuses, incapables de nous faire entendre pourobtenir, non pas même encore la solution du problème, mais tout au moins un examen des possibilités qu'il ouvre... A moins que leur disant, à cette foule de femmes, qu'en Grande-Bretagne, ce chapitre-là a paru tout naturel et tout simple, nous ne leur fassions comprendre la nécessité de se joindre enfin à nous... Qui sait?...

E. GD.

E. Gp

que. 114 opérations rentrent dans cette catégorie. Les femmes travaillent comme électriciens, peintres, manœuvres chargés de l'entretien des outils, ouvrières préposées au travail des plaques de métal, à la soudure, et dans nombre d'autres métiers necessaires à la construction d'un navire. L'expérience a prouvé qu'elles réussissent par-faitement, lorsqu'on prend soin de leur donner du travail adapté à leurs aptitudes et de leur faire subir un apprentissage approprié. Lors-qu'elles entrent dans la profession, elles ont ten-dance à penser qu'elles ne pourront pas acquérir la compétence nécessaire, mais, une fois mises à l'épreuve, il est rare qu'elles n'y parviennent

On cherche une employée...

Des coupures de presse nous ont apporté l'é-cho de protestations formulées par des groupe-ments divers contre une commune vaudoise, cherchant, pour occuper un poste dans un office de guerre, une *employée* — à noter le féminin — *non astreinte à une obligation militaire*. Or, à ce qu'il nous a paru, ce n'était pas contre le fait que cette commune voulait employer une femme que l'on s'élevait, mais bien contre celui qu'elle évinçait délibérément un ou une mobilisé... Ce qui est un changement et un progrès sur les

ASSURANCE POUR LA VIEILLESSE

RENTES VIAGÈRES

GARANTIES PAR L'ÉTAT

RENSEIGNEMENTS MOLARD, 11

GENÈVE

erpétuelles récriminations que nous entendons journellement contre les femmes « qui prennent la place des hommes...»

L'autorité compétente a remis brièvement les choses au point en publiant, notamment dans l'organe des Services complémentaires féminins, une note de laquelle il ressort que les autorités communales vaudoises sont tenues d'organiser les offices d'économie de guerre de telle façon qu'ils puissent fonctionner, même en cas de mobilisa-tion générale ou de guerre. Ce qui coupe court à toute polémique, innocente la commune en question — et pour nous jette un jour nouveau sur la place tenue maintenant par des femmes dans la vie civile comme dans la vie militaire, Petit fait donc, mais qui peut signifier beaucoup

Les allocations familiales dans le canton de Vaud

Le Grand Conseil vaudois a voté le 26 mai Le Grand Conseil vaudois a voté le 26 mai une loi organisant le régime des allocations familiales. C'est le premier canton qui ait légiféré en la matière, et il est intéressant de noter comment ce régime est organisé, en le comparant aux principes qui avaient été émis il y a un an par la Commission d'études législatives de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses.

La loi crée une caisse d'allocations fami-

LA LIGNIÈRE Gland (Vaud) (tél. 9.80.61)

Etablissement médical, diététique et physiothé-rapique. Traite depuis 35 ans avec succès les affections du tube digestif (spécialement l'uleère de l'estomac et du duodénum), du foie, du cœur et des reins.

Médecin-chef : Dr. H. Müller.

Cures de repos